

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 22 mars 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 27PR3077 (4382) – profil : Sécurité informatique, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Nicolas MAUDET, Professeur des universités (Président)

Bernd AMANN, Professeur des universités

Béatrice BERARD, Professeur des universités

Myriam COMTE, Professeur des universités

Stef GRAILLAT, Professeur des universités

Julia LAWALL, Directrice de recherche

Guy PUJOLLE, Professeur des universités

Membres externes

Anne CANTEAUT, Directrice de recherche

Véronique CORTIER, Directrice de recherche

Catherine DUBOIS, Professeur des universités

Guy GOGNIAT, Professeur des universités

Jean-Louis LANET, Professeur des universités

Nathalie MITTON, Professeur des universités

Benjamin NGUYEN, Professeur des universités

Damien STEHLÉ, Professeur des universités

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 mars 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Et par délégation
Le Vice-Président Parcours professionnels
et carrières

Jean CHAMBAZ

Jacques MALENFANT

